



Wilaya de Blida
Direction de l'Administration Locale
Service des Personnels

**AVIS DE RECRUTEMENT
 PAR VOIX DE CONCOURS SUR TITRE**

La wilaya de Blida organise pour les besoins de ses structures, un concours sur titre pour les recrutements suivant :

GRADE	CONDITIONS DE PARTICIPATION AU CONCOURS	NOMBRE DE POSTE	OBS
Ingénieur d'état en équipements	par voix de concours sur titre parmi les ingénieurs d'état en équipement 14: ingénieurs d'état en génie civil 15: ingénieurs d'état en travaux publics 15: ingénieurs d'état en hydraulique	44	
Ingénieur d'état en informatique	par voix de concours sur titre Parmi les Ingénieurs d'état titulaire d'un titre d'ingénieur d'état en informatique ou d'un titre reconnu équivalent	17	
Architecte	par voix de concours sur titre pour le recrutement d'un architecte ou d'un titre reconnu équivalent	01	
Ingénieur d'état en statistique	par voix de concours sur titre pour le recrutement d'un ingénieur d'état en statistique ou d'un titre reconnu équivalent	01	
Administrateur	par voix de concours sur épreuve pour le recrutement des administrateurs titulaire d'une licence de l'enseignement supérieur ou d'un titre reconnu équivalent (science juridique et administratif – science économique- finance- science politique- science de la gestion (management) – science de la gestion (finance)- licence en télécommunication	18	

Constitution du dossier:

- Demande manuscrite de participation au concours
- Copie légalisée du titre Ou diplôme
- Attestation légalisée justifiant la position vis-à-vis du service national
- Un extrait du casier judiciaire n° 03
- Attestation de travail justifiant l'expérience professionnelle
- Certificat de nationalité
- Acte de naissance
- Certificats médicaux (générale, phtisiologies)
- Relevé de note de la dernière année universitaire ou attestation de travail le cas échéant

* Les dossiers de candidatures doivent être transmis à la wilaya de Blida , direction de l'administration locale , avenue Mustapha Ben Boulaid , Blida
 Au plus tard vingt jours (20) jours à compter de la parution du présent avis dans la presse nationale.